

Notre site vous informe :
<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :
s3mon@snes.edu

**28 Septembre
3 Octobre**

**Référendum contre
la privatisation
de la Poste
Défendons
les services publics**

Sommaire :

PAGE 2 :

- Collectif académique
- Joindre le Snes

PAGE 3 :

- Ensemble, défendons La Poste, et les Services Publics

PAGE 4 :

- Congrès FSU
- syndiquez-vous

PAGE 5 :

- « Relance » des ZEP
- Emploi

PAGES 6 et 7 :

- En direct des S2
- Agenda

PAGE 8 :

- Infos pratiques

Mardi 7 Octobre
Journée Nationale
Interprofessionnelle

École, Poste, Service public : un même combat

Que pour notre nouveau ministre la rentrée soit « techniquement réussie » n'aura pas surpris grand monde.

Ignorés les dizaines de postes non pourvus, l'insuffisance criante du nombre de recrutements qui en est la cause, les classes toujours plus surchargées.

Pas un mot sur la dégradation des conditions de vie et d'exercice du métier qui touche de plus en plus de collègues dans leur établissement, aussi bien que dans leur affectation (compléments de service, TZR ...).

Silence encore sur la situation des remplacements, pourtant déjà alarmante dans un nombre de plus en plus important de disciplines ...

C'est pourtant bien cette réalité - conséquence directe d'une politique qui asphyxie peu à peu le Service Public d'Éducation - que nous subissons, que subissent nos élèves. Et que le gouvernement tente de masquer.

Pour mettre un terme à cette politique, à nous de faire connaître publiquement et massivement le prix que payent notre système éducatif et nos élèves pour les dizaines de milliers de postes supprimés - plus de 40000 en 3 ans ! - et ce que sont nos propositions pour une autre politique éducative.

C'est dans ce but, et pour peser efficacement dans le débat politique, que le Snes a décidé d'engager partout une **vaste campagne en direction des parents, de l'opinion et des media**, qu'il appelle les collègues à s'y impliquer activement, et propose un **plan d'action** pour construire une **mobilisation massive et unitaire de toute la profession**, capable d'imposer une autre politique pour le Service Public d'Éducation et pour ses personnels.

Et que dans ce cadre, il propose à la Fsu et à l'intersyndicale une **grève nationale** avant la Toussaint.

Dans le contexte actuel de crise et d'explosion du chômage, face aux multiples atteintes aux droits sociaux (code du travail, retraites, protection sociale, précarisation de l'emploi ...) et à l'aggravation des inégalités, il est essentiel que le mouvement syndical retrouve le **chemin de l'unité** et **(re)construise rapidement une mobilisation sociale** capable de dépasser celles de janvier et mars 2009.

C'est le mandat du Snes, qui multiplie, avec la Fsu, les propositions pour y parvenir. Les **manifestations unitaires du 7 octobre** peuvent être une première étape de cette construction. Participons-y massivement.

Avec la privatisation de La Poste, le gouvernement renforce encore sa politique de casse des Services Publics et de la Fonction Publique. Pour la mettre en échec, le Comité National contre la privatisation de La Poste, dont la Fsu est membre, appelle les **usagers, les fonctionnaires, l'ensemble des salariés ... à un grand référendum citoyen du 28 septembre au 3 octobre**.

Ne nous y trompons pas, **chacun de nous est directement concerné : en défendant la Poste, ce sont tous les Services Publics, et donc aussi le Service Public d'Éducation, que nous défendons**.

Votons contre la privatisation de la Poste, participons à l'organisation du référendum.

ORGANISATION DU COLLECTIF ACADÉMIQUE

Bernard DUFFOURG

Secrétaire général
Siège en CAPA, CTPA, CAEN
Gestion des personnels : agrégés
Publications
Formation syndicale

Florence DENJEAN-DAGA

Secrétaire générale adjointe
Siège en CAPA, CAEN
Gestion des personnels : certifiés, AE
Mutations, carrières

Brigitte GELY

Secrétaire générale adjointe
Siège en CAPA
Gestion des personnels : TZR,
non-titulaires
Montpellier-Snes

Bertrand HUMEAU

Secrétaire général adjoint
Siège en CAPA, CTPA, CAEN
Gestion des personnels : agrégés
Informatique. Site Internet
Formation syndicale

Raymond LABORIE

Secrétaire général adjoint
Trésorier
Siège en CAPA, CACFC, CTPA, CAEN
Enseignements technologiques
Formation continue

Sarah FABERON

Gestion des personnels : TZR
Collèges

Hervé FUMEL

Siège en CAPA, CTPA
Lycées. Politique scolaire

Monique GAY

Siège en CAPA
Emploi, carrières

Jean JOURNET

Gestion des personnels : reclassements,
retraites

Thierry JOUVE

Siège en CAPA
Vie syndicale, collèges

Jean-Pierre MELJAC

Gestion des personnels : réadaptation
Lycées. Politique scolaire

Marc MOLINER

Siège en CAPA
IUFM

Claire POUS

Siège en CAPA, CAPN
Gestion des personnels : agrégés
Emploi, carrières, congés, disponibilité
Indemnités, rémunérations

Christophe QUITTET

Siège en CAPA
Trésorerie
Informatique. Site Internet

Arnaud ROUSSEL

Siège en CAPA
Trésorerie
Collèges. Vie syndicale.

Françoise SUREDA

Siège en CAPA
Gestion des personnels : documentalistes

Valodia TORREILLES

Emploi, carrières

Magali VINCENT

Siège en CAPA
Emploi, carrières, non titulaires

RESPONSABLES DE CATÉGORIES

Agrégés : Bernard DUFFOURG,
Bertrand HUMEAU, Monique GAY,
Claire POUS

Certifiés : Florence DENJEAN-DAGA,
Brigitte GELY, Magali VINCENT

Conseiller d'orientation :
Daniel BOULANGER, Anita CHABERT
Siègent en CAPA

Conseillers Principaux d'Éducation :
Marie-Alice BELLIN, Elsa DUTHEIL
Siègent en CAPA

Retraités : Maryse AIGON,
J.Y. BARBIER

CAE, Assistants d'éducation :
Raymond MARTIN

RESPONSABLES DE SECTEURS

Lycées

Elisabeth CASSOU-BARBIER, Hervé
FUMEL, Catherine GOSSEZ, Joël
ILLES, Bertrand HUMEAU, Raymond
LABORIE, Jean-Pierre MELJAC

Collèges

Sarah FABERON, Thierry JOUVE,
Arnaud ROUSSEL

IUFM

Marc MOLINER, Hervé FUMEL

Mutations – Carrières - Emploi

Florence DENJEAN-DAGA, Sarah
FABERON, Brigitte GELY, Claire
POUS, Magali VINCENT

Informatique – Site Internet

Bertrand HUMEAU, Christophe QUITTET

Retraites

Jean JOURNET

JOINDRE LE SNES

LA SECTION ACADÉMIQUE

Enclos des Lys, bât B
585 rue de l'Aiguelongue
34090 Montpellier
Tél : 04 67 54 10 70
Fax : 04 67 54 09 81
e-mail : s3mon @ snes.edu
Site internet : www.montpellier.snes.edu

Permanences du lundi au vendredi 9h - 12h et 14h - 17h30.

Permanence CPE au S3 le lundi une semaine sur deux de 10h à 12h et de 14h à 16h

AED : permanence téléphonique mardi après midi 04 67 15 00 91, E-mail : rmartin.fsu@orange.fr

Contractuels d'enseignement : permanence une fois par semaine soit le mercredi après midi soit le samedi matin (voir site) au siège du S3

LES SECTIONS DÉPARTEMENTALES

Aude : Michèle CAZES, Gilbert SARTORE,
Dominique DOUSTE – LARRIEU,
22 bis bd de Varsovie 11000 Carcassonne.
Tel/Fax : 04 68 25 99 48.

E-mail : snes.aude@wanadoo.fr
Permanences : lundi, mercredi, jeudi et vendredi après-midi de 14h30 à 17h00.

Gard : Bertrand HUMEAU,
Florence THIEBAUT, Marie LEGAL
26 bis rue Becdelièvre, 30 000 Nîmes.
Tel : 04 66 36 63 54 - Fax : 04 66 36 63 55
E-mail : Snes-gard@wanadoo.fr
Permanences : lundi de 14h à 17h, mardi de 14h à 16h, mercredi de 10h à 12h

Hérault : Arnaud ROUSSEL, Elisabeth
CASSOU-BARBIER, Raymond MARTIN,
Maguelone MARC, Thérèse DUPONT
FSU – 474 Allée Henri II de Montmorency
– 34 000 Montpellier
Tel/Fax : 04 67 15 58 52
E-mail : Snes-herault@wanadoo.fr
Profil facebook :
www.facebook.com , taper : Snes Herault
Permanences : mardi de 9h à 12h et 14h à 17h

Lozère : Hervé FUMEL, Joël ILLES
FSU la Chicanette, rue des Écoles, 48000
Mende.
Tel : 04 66 65 39 79 et 04 66 65 14 60 pour
prendre rendez-vous

P.O. : Marc MOLINER,
Anne-Marie DELCAMP, Gérard GIRONELL,
18 rue Condorcet, 66000 Perpignan.
Tel : 04 68 66 96 51 - Fax 04 68 50 32 31
E-mail : snes66@wanadoo.fr
Permanences : du lundi au jeudi de 14h30 à 17h00.

28 SEPTEMBRE – 3 OCTOBRE

ENSEMBLE, DÉFENDONS LA POSTE, ET LES SERVICES PUBLICS

Avec la privatisation de La Poste, le gouvernement a franchi une nouvelle étape dans sa politique de démantèlement de la Fonction Publique et des Services Publics. Car c'est bien d'une privatisation qu'il s'agit !

Les personnels de l'Éducation Nationale sont directement concernés, comme usagers, et comme fonctionnaires, confrontés à une politique qui remet en cause le rôle et les missions des Services Publics, et parmi eux, du service Public d'Éducation.

Plus de 60 organisations, syndicales, associatives, politiques, se sont rassemblées pour créer le « Comité National contre la privatisation de La Poste », et des Comités départementaux, qui appellent à une grande mobilisation citoyenne en organisant, du 28 septembre au 3 octobre, avec un temps fort le samedi 3 octobre, un référendum dont l'objectif est d'exprimer un refus massif de la privatisation de La Poste, dépassant largement le million de signatures.

Postiers, fonctionnaires, usagers ... cette action appelle l'engagement de tous.

Les personnels de l'Éducation Nationale doivent y prendre toute leur place, non seulement en participant au référendum, mais aussi en prenant une part active à son organisation.

Mairies, établissements scolaires, lieux publics ... le référendum sera organisé en fonction de chaque situation locale

Consultation nationale sur la privatisation de La Poste

le samedi 3 octobre 2009



Votation citoyenne dans tout le pays

Mairies, bureaux de poste, marchés...

C'est à nous de CHOISIR!

Consultation nationale organisée à l'initiative du Comité national contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal :

● AC Agir contre le Chômage ● Action Consommation ● ACU (Association des communistes unitaires) ● AFOC Association Force Ouvrière des Consommateurs ● AITEC Association Internationale de Techniciens Experts et Chercheurs ● Alter Écolo ● Alternative Libertaire ● Amis de la Confédération paysanne ● ANECR Association Nationale des Elus Communistes et Républicains ● APEIS Association Pour l'Emploi, l'Information, et la Solidarité ● ATTAC ● CAP21 Citoyenneté Action Participative pour le 21ème siècle ● CFTC Postes et Télécommunications ● CFTI Banque de France ● CFTI Casse des députés ● CFTI Finances ● Club Gauche-Avenir ● CNCL Coordination Nationale des Collectifs Unitaires pour une Alternative au Libéralisme ● CNR Conseil National de la Résistance ● Confédération CFDT ● Confédération CGT ● Confédération FO ● Confédération Paysanne ● Convergence des Collectifs de Défense et de Développement des Services Publics ● CNT-PTT Confédération Nationale du Travail ● CSF Confédération Syndicale des Familles ● DAL Droit au Logement ● Debout la République ● Fédération des Activités Postales et des Télécommunications CGT ● Fédération Nationale des Elus Socialistes Républicains ● Fédération SUD PTT ● FEMF Fédération des Femmes Verts et Écologistes ● FNEF-FO Fédération nationale de l'énergie et des mines Force Ouvrière ● FO Communication ● Fondation Copernic ● FSU Fédération Syndicale Unitaire ● Gauche Unitaire ● GLIE/NGL Compositrice française du groupe de la Gauche Unité européenne/Gauche verte Nordique ● INDECOSA CGT ● IPAM Initiatives pour un Autre Monde ● Marche des femmes ● Jeunes Laïques et Solidaires ● La Fédération pour une alternative sociale et écologique ● Les Alternatifs ● Les Objecteurs de Croissance ● Les Verts ● MPEP Mouvement politique d'éducation populaire ● Marches Européennes ● Mouvement de la Jeunesse Communiste ● Mouvement des Jeunes Socialistes ● NRC Mouvement Républicain et Citoyen ● NPA Nouveau Parti Anticapitaliste ● Parti Communiste Ouvrier Français ● Parti de Gauche ● PCF Parti Communiste Français ● PRG Parti Radical de Gauche ● PS Parti Socialiste ● République et Socialisme ● Réseau Européen des Missions Publiques ● Résistance Sociale ● SUD Caisse d'épargne ● SUD Crédit Foncier ● UFAL Union des Femmes Laïques ● UNEF Union Nationale des Étudiants de France ● Union Syndicale SOLIDAIRES ● UNRPA Union Nationale des Retraités et Personnes Agées ●

<http://www.appelpourlaposte.fr/>

et des décisions prises par les élus municipaux de l'organiser ou non. Les sections départementales Fsu feront connaître le plus tôt possible les modalités d'organisation dans chaque département ; nous les publierons sur notre site.

Ensemble, mobilisons-nous : votons faisons voter massivement contre la privatisation de La Poste, défendons la Fonction Publique et les Services Publics.

CONGRÈS FSU

POUR PRÉPARER L'AVENIR

S'y investir: un devoir pour chacun, des garanties pour tous.

Démocratie et pluralisme sont des principes fondateurs de notre fédération. Les congrès départementaux et nationaux se réunissent tous les 3 ans. Ils sont les instances souveraines de la FSU et constituent des moments essentiels pour notre fédération car ils sont de formidables creusets d'échanges et de propositions ... A chacun d'entre nous d'y prendre toute sa place.

Les congrès débattent, proposent et votent les mandats de la FSU pour les trois ans à venir. **Le contexte politique exige que nous prenions à bras le corps les questions essentielles pour l'avenir et que, face à la politique menée par le gouvernement, nous construisions et nous portions publiquement des propositions alternatives** : projet pour l'Ecole, pour la Fonction Publique et ses agents, formation des maîtres, avenir du mouvement syndical ... mais aussi stratégies et modalités d'actions dans l'Éducation, la

Fonction Publique, les Services Publics, et au-delà ?...

Des congrès qui vont compter dans le paysage politique et social, et que nous devons préparer avec la plus grande attention dans tous les établissements. C'est là aussi que sera débattue la question de la direction nationale de notre fédération, à laquelle le prochain départ en retraite de Gérard Aschiéri donne une dimension particulière.

Mais qui dit congrès, dit aussi élections des représentants de nos professions dans les instances de la FSU. La FSU est une fédération de syndicats, bâtie sur le triptyque : syndicats nationaux, sections départementales, courants de pensée. Des élections au suffrage direct, organisées dans tous les établissements, précèdent chaque congrès. **Chaque syndiqué(e) est appelé(e) à choisir l'orientation de la FSU pour les 3 années à venir et à voter pour le renouvellement des sections départementales.**

Ces élections sont l'illustration du fonctionnement démocratique de la FSU et du respect des diversités et du pluralisme : c'est à partir des résultats de ce scrutin qu'est déterminée la composition des instances départementales et nationales de la FSU, et que sont désignés les délégués aux congrès. Cette année, elles se tiendront du 5 au 26 novembre.

Il est essentiel que chacun mesure l'importance des enjeux de ces congrès qui marqueront l'actualité. Leur préparation, leur réussite, et les propositions que la FSU portera pendant les 3 prochaines années, **reposent en grande partie sur les militants des sections d'établissements.**

D'autres courriers et matériels suivront pour vous aider dans cette tâche, certes lourde, mais garante de grande transparence et riche de réelle démocratie dans notre fédération !

T. JOUVE

SYNDIQUEZ VOUS

Adhérent au SNES en 2008-2009, vous venez de recevoir votre bulletin d'adhésion pré-imprimé ; il vous suffit d'apporter les modifications nécessaires (échelon, adresse, mail...), de le remettre à votre secrétaire de S1 (de préférence) ou de le renvoyer à la section académique, Enclos des Lys, accompagné du règlement de votre cotisation.

Vous n'étiez pas ou plus syndiqué, vous avez égaré votre bulletin ? Demandez un bulletin d'adhésion à votre responsable de S1, ou au S3, ou encore en ligne sur <http://www.montpellier.snes.edu>, rubrique : « comment adhérer ».

Se syndiquer permet au syndicat d'agir, de fonctionner et de construire un rapport de force collectif ; cela donne accès à des informations réservées aux adhérents sur le site national du SNES, vous permet de recevoir des informations concernant votre

carrière, de mieux vous défendre face à l'administration de participer à la vie du syndicat par les votes internes (élections SNES et FSU), et accessoirement de bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% sur votre cotisation (pour la prochaine déclaration d'impôts, la cotisation doit être enregistrée avant le 31 décembre 2009).

Mode de paiement : Vous pouvez régler par chèque(s), par prélèvement fractionné (3 à 5 fois ou plus si besoin ; attention aux frais bancaires, car les banques...). En cas de difficultés, nous contacter. Possibilité de prélèvements automatiques reconductibles (résiliables sur demande)

Paiement fractionné : Si vous avez payé votre cotisation 2008-2009 en paiement fractionné, il n'est pas nécessaire de joindre un nouveau RIB ou RIP, sauf si votre numéro de compte a changé ou si vous êtes nouveau dans l'académie.

Si vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois, ou si votre numéro de compte a changé, ou si vous êtes nouveau dans l'académie, joignez un RIB ou un RIP et l'autorisation de prélèvement à votre bulletin d'adhésion.

Rappel : Si vous êtes à temps partiel, le montant de la cotisation se calcule en fonction de la quotité exercée (ex : 12/18 de service équivaut à 12/18 x la cotisation de votre échelon à temps plein).

Vous recevrez dans quelques semaines votre nouvelle carte d'adhérent, accompagnée du justificatif d'adhésion : ne l'égarerez pas, vous devrez le joindre à votre déclaration de revenus.

R. LABORIE A. ROUSSEL
C. QUITTET

« RELANCE » DES ZEP N'ATTENDONS PAS LE BILAN MINISTÉRIEL !

En décembre 2005, le ministre de l'époque annonçait une nouvelle « relance » des ZEP, effective dès la rentrée 2006. C'est alors que, sans concertation, un nouveau classement des établissements concernés par l'éducation prioritaire était annoncé, prévoyant un niveau EP1 – les établissements Ambition Réussite et leur cortège de nouveautés –, un niveau EP2 – les zones urbaines moins sensibles – et un niveau EP3, destiné à être « dézeppés » au plus tard en 2009. Et 2009, et bien, nous y sommes...

En cette rentrée, la « relance » fête ses quatre ans, sans tambour ni trompette. Dans les corps d'Inspection, ça s'agite : nous savons depuis l'an dernier que des rapports et autres bilans se préparent, car nous approchons des cinq ans de durée annoncée du dispositif Ambition Réussite.

N'ayant pas été invité à la naissance du dis-

positif, il ne faut pas s'attendre à l'être aux festivités anniversaires. Mais que cela ne nous empêche surtout pas de préparer nos vœux !

En 2006, un stage national avait permis de faire le point sur la mise en place chaotique de la réforme. Ici et là, comme dans le Gard, les collègues des établissements Ambition Réussite se sont régulièrement réunis, pour échanger sur les pratiques, les situations locales, les difficultés, les effets du nouveau dispositif. Au Congrès de Perpignan, ce sujet a été plus d'une fois au centre des discussions. Ces diverses rencontres ont mis à jour la nécessité d'une réflexion plus vaste, au niveau académique et national.

C'est dans ce cadre qu'un **stage syndical académique sera organisé le jeudi 19 novembre**, en présence de Bruno Mer, du secteur collègue au S4.

Ce temps de réflexion sera principalement **destiné aux collègues des RAR** (Réseau

Ambition Réussite) **et des RRS** (Réseau de Réussite Scolaire) mais restera bien entendu **ouvert aux « ex-zep » et à tous ceux que cette question intéresse.**

Pour l'instant, nous ne sommes pas en mesure de vous en donner l'intitulé exact : tant de questions devront y être abordées ! Quelles applications concrètes (professeurs référents, assistants pédagogiques, comité exécutif...) ? Quelle efficacité pour les élèves ? Quels effets sur nos conditions de travail ? Quel avenir ? Sans parler des conséquences de l'allègement de la carte scolaire qui vient remettre en cause l'existence même de certains collèges.

Plus nous serons nombreux à en débattre, plus nos bilans pourront alimenter la réflexion de nos collègues, du SNES et pourquoi pas, du ministère ...

A bientôt pour les modalités d'organisation !

M. LEGAL

EMPLOI TOUCHE PAS À MON POSTE

L'argument de la baisse démographique, sans cesse invoqué, ne convainc plus grand monde, et le gouvernement a de plus en plus de mal à masquer les effets dévastateurs des suppressions de postes : 13500 à cette rentrée, 16000 au prochain budget, ce qui porte la soustraction à ... plus de 40000 en 3 ans.

Dévastateurs pour les conditions d'enseignement, avec des classes de plus en plus surchargées, des suppressions d'options ... au point que, plusieurs jours après la rentrée, des lycéens (plus de 150 en terminale et 200 en seconde à Montpellier) étaient toujours en attente d'un lycée pour les accueillir.

Dévastateurs pour les projets de « réforme » : parmi ceux que le ministère concocte pour les stagiaires, l'augmentation de 8 à 12 heures hebdomadaires du stage en responsabilité (l'action du Snes l'a contraint à renoncer à son projet initial, des stages ... à temps plein) va lui permettre de « gagner » l'équivalent de plus de 10000 postes.

Quid, dans tout cela, de l'intérêt des élèves, de la qualité de l'enseignement et de la formation des futurs enseignants ?

Les effets de cette politique pèsent aussi - et de plus en plus lourdement - sur nos

conditions de service et d'affectation.

Le mouvement intra 2009 en est l'illustration - nombreuses mesures de carte scolaire, suppression de près de 150 postes de TZR, TZR contraints de demander leur mutation - avec pour conséquence une dégradation sensible de sa qualité, notamment pour les collègues entrant dans l'académie qui ont souvent obtenu des affectations plus éloignées de leurs vœux que les années précédentes.

Pourtant, malgré la pression mise pour ne pas créer les postes dont les établissements ont besoin, malgré les suppressions de postes de TZR, malgré les affectations hors zone, hors discipline, 64 postes au moins (arts plastiques, technologie, documentation ... et mathématiques, une première) sont restés vacants après l'ensemble des opérations d'affectations (mouvement intra, affectations des TZR, des stagiaires et des MA). Ce qui montre que le nombre de collègues mutés dans notre académie est nettement insuffisant, conséquence des suppressions de postes aux concours de recrutement.

Autre conséquence, particulièrement grave, la multiplication des postes à compléments de service sur 2 (ou 3) établisse-

ments, parfois éloignés de plus de 40 km, crée des situations qui dépassent parfois les limites du supportable. Et même si nos multiples interventions ont permis d'en « limiter » l'ampleur, cette gestion « à l'heure près » dégrade considérablement les conditions de vie et de travail d'un nombre croissant de collègues.

Enfin, on ne peut que nourrir les plus vives inquiétudes pour les remplacements. Début septembre, il ne restait déjà plus de TZR disponibles dans plusieurs disciplines (maths, disciplines artistiques, philosophie ...). Seule solution pour le rectorat, le recours à la précarité.

Cette politique, qui conduit progressivement à une véritable asphyxie du Service Public d'Éducation, est nuisible pour les élèves et pour les personnels.

Elle nécessite une forte mobilisation de toute la profession pour exiger une autre politique éducative, l'engagement d'une grande campagne d'opinion pour en dénoncer les conséquences, et une mobilisation spécifique pour nos conditions de travail et d'affectation, notamment pour mettre un terme à la politique des compléments de service.

B. DUFFOURG

DANS L'HÉRAULT

A NOUS DE NOUS FAIRE ENTENDRE !

En collège, la mise en place du socle commun se précise, bien que les modalités restent à définir et le fonctionnement incertain.

Les principaux problèmes de cette rentrée sont les conséquences de la politique d'économie à tout crin menée depuis plusieurs années. Les suppressions massives de postes d'enseignants perturbent le fonctionnement des établissements :

- Pénurie de personnels titulaires pour effectuer les remplacements de courte et de longue durée. Dès fin août des contractuels ont été embauchés par le rectorat, par exemple en mathématiques. La situation est

déjà critique et si la menace d'un pic d'épidémie de grippe se précise, on imagine sans peine que c'est tout le système de remplacement qui sera alors « grippé » !

- Recours de plus en plus fréquent à des non titulaires, sans offre de formation pour ces personnels qui sont vite remerciés quand on n'a plus besoin d'eux. Si l'urgence économique peut conduire des étudiants désemparés devant le peu de postes offerts aux concours à accepter des conditions difficiles d'enseignement, la généralisation de ces pratiques ministérielles tend à saper le fondement même du service public d'enseignement.

- Augmentation des postes à complément de

service sur 2 voire 3 établissements : cette gestion purement comptable conduit à une dégradation des conditions de travail préjudiciable à tous, enseignants et élèves. Comment s'investir dans une pédagogie de projet, un suivi individualisé quand on est transformé en « VRP » de sa discipline, toujours en déplacement, partout et finalement nulle part...

La politique du gouvernement est destructrice, si nos dirigeants sont aveugles, ils ne sont peut-être pas sourds : à nous de nous faire entendre !

M. MARC

DANS L'AUDE

CARTE SCOLAIRE : LES EFFETS ATTENDUS DE SA SUPPRESSION

Les inquiétudes du Snes concernant la carte scolaire et son assouplissement se confirment : la mixité sociale régresse et certains établissements deviennent des ghettos. Après la commission de dérogations 6^{ème}, quatre établissements gagnent des élèves (Varsovie Carcassonne, Ferry, Cité Narbonne et Limoux), mais É. Alain, Grazaillies, Jules Verne Carcassonne, Victor Hugo Narbonne en perdent. Des dérogations ont été refusées faute de place à Chénier et Varsovie Carcassonne. En effet, les parents sont de plus en plus demandeurs, avec 28 % de hausse par rapport à 2008 et 60 % par rap-

port à 2007 pour les collèges du département. À des fins électoralistes et soi-disant soucieux de l'égalité des chances et de la mixité sociale, l'État UMP remet en cause l'égalité républicaine d'accès à un enseignement de qualité partout en France.

D'autre part, une sous-estimation des effectifs élèves de 226 entre janvier et juin a entraîné une dotation supplémentaire de 68,5 h en septembre. Au CTPA de janvier, le rectorat avait attribué 12 postes aux collèges de l'Aude dont 2 en UPI. Au CTPD de mars, l'IA de l'Aude n'avait créé que 4 postes supplémentaires (25 créations pour 21 suppressions). Même si

après l'enquête de rentrée, la hausse des effectifs s'avèrera moins importante, une partie de ces moyens aurait pu être utilisée dès janvier et permettre de retrouver les 10 postes attribués par le rectorat.

Enfin, pour des raisons de rentabilité, les montages des postes à compléments de service entraînent des conditions de travail de plus en plus difficiles dans des établissements de plus en plus éloignés.

Michèle CAZES, Gilbert SARTORE

EN LOZÈRE

UNE RENTRÉE SOUS LE COUP DES RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES

C'est une rentrée « réussie », en terme d'effectifs d'élèves, pour le 2nd degré public lozérien : 107 élèves en plus en collège, - 25 en lycée et +7 dans le postbac quand, dans le même temps, les collèges privés sont en perte de vitesse.

La hausse en collège n'est cependant pas suivie d'une augmentation de la dotation horaire départementale. Pour maintenir un H/E identique à celui de la rentrée 2008, il manque plus de 150 heures. Conséquence, une hausse du nombre d'élèves dans les classes (28-29 en 6^e au collège de La Canourgue, 27 en 6^e au collège de Mende). Un seul ETP créé, alors qu'il aurait fallu en créer 8 !

En lycée, après les coupes sombres de ces deux dernières années, plus de 5 ETP sont à nouveau supprimés à cette rentrée, ce que ne peut corroborer la faible baisse des effectifs de lycéens.

Plus globalement, l'augmentation des postes à complément de service (souvent sur communes non limitrophes) à laquelle s'ajoute le manque de personnels titulaires (Arts Plastiques, Education Musicale, Technologie et Documentation en particulier) pose le problème crucial de l'affectation des TZR qui sont mis dans des situations très compliquées : longs déplacements, services sur 3 établissements ...

Le recours aux personnels précaires est en

œuvre depuis la prérentrée et ici encore, les conditions sont bien souvent très problématiques : temps partiels imposés, services sur plusieurs établissements ...

Enfin, dans les vies scolaires, le manque d'AED génère de lourds problèmes pour le travail éducatif dans les externats.

Ainsi, malgré une tendance forte qui affirme l'attachement de plus en plus grand des parents d'élèves lozériens au Service Public d'Éducation, les coupes budgétaires du gouvernement ne permettent pas de maintenir les conditions d'enseignement, déjà difficiles, des rentrées précédentes.

H. FUMEL

DANS LE GARD RECETTE DE RENTRÉE

Prenez pour les élèves des classes à 38 en lycée, à plus de 30 en collège, des options (latin, grec) disparues de juillet à septembre ; ajoutez pour les profs de plus en plus de services partagés sur plusieurs établissements, des emplois du temps « gruyère », des batailles incessantes pour faire appliquer le droit (heures de « vaisselle », de transport, de 1^{ère} chaire, temps partiels, ...) ; une pincée de TZR qui comblent les postes restés vacants après le mouvement et conduisent le Rectorat à embaucher des contractuels dès la rentrée (2 en maths dans le Gard) ; recouvrez de 2 agressions de

fonctionnaires (un principal qui refusait de changer un élève de classe, un prof d'EPS qui protégeait ses élèves de la menace d'un couteau par un jeune extérieur au collège) : cette rentrée 2009 a le même parfum que la précédente, relevé par de nouvelles suppressions de postes (19 dans le Gard), un affaiblissement de l'offre de formation, des pressions locales en augmentation, une ghettoïsation accrue de quelques établissements des quartiers sensibles suite à la suppression de la carte scolaire.

Notre ministre préfère fermer fort le couvercle et s'épandre en déclarations creuses

sur le prix des fournitures et la grippe. Pourtant le revers de son prédécesseur sur la réforme des lycées et le mécontentement persistant de la profession sur de nombreux dossiers (éducation prioritaire, revalorisation, suppressions de postes, conditions de travail ...) devrait l'amener à plus de retenue et à plus d'écoute du terrain. A force de mépris face aux attentes de la population, le gouvernement prend le risque de voir le chaudron exploser !

B. HUMEAU

DANS LES PO CLIENTES VIRTUELLES, SAVON VIRTUEL, MAIS VRAIS PROBLÈMES !

Après les clientes virtuelles de supermarché, notre nouveau ministre fait très fort dans le savon liquide et les essuie-mains contre la grippe. Propagande ... Mais la réalité est là : cette rentrée se présente sous d'inquiétants auspices.

Le département des P. O. est victime, comme partout en France, des suppressions de postes et de l'insuffisance des recrutements : une soixantaine de postes manquants dans l'académie dont une dizaine dans les PO. Les contrats de nombreux collègues « précaires » n'ont pas été renouvelés. Le SNES et la FSU sont

intervenues auprès du conseil général pour chercher des solutions.

Les conditions de travail des enseignants se dégradent avec la multiplication des heures supplémentaires et des compléments de service.

Avec la disparition de la carte scolaire, les déséquilibres entre établissements se creusent : les collèges Camus, Sévigné ou La Garrigole de Perpignan sont à peine au dessus du seuil de viabilité alors que ceux de la périphérie explosent (Toulouges, Thuir ...). Même situation en lycée entre le trop plein d'Arago et les difficultés de Canet ou de Lurçat à se remplir ... Le nou-

vel Inspecteur d'Académie devra rapidement se saisir de ces dossiers dès sa prise de fonction.

Situation inquiétante aussi pour le site IUFM de Perpignan : cette année, il n'y reste que peu de stagiaires en formation, la grande majorité d'entre eux ayant été concentrée sur Montpellier.

Les mobilisations de l'année dernière ont permis de geler un certain nombre de projets gouvernementaux. Nous devons nous remobiliser à nouveau pour contrecarrer les attaques annoncées.

M. MOLINER

AGENDA

Mutations Inter-académiques :

Demandes : fin novembre-début décembre
Vérification des barèmes : fin janvier
CAPN : mars

Mutations intra-académiques :

Demandes : fin mars-début avril
Vérification des barèmes : mai
CAPA : fin juin
Phases d'ajustement (TZR) : mi-juillet ; fin août

Carrières, Avancement :

CPE, Copsy : CAPA : novembre
Certifiés : CAPA : décembre

Agrégés : CAPN : avril- mai

Notation administrative :

Fin décembre-début janvier
CAPA (révisions de note) : mars

Hors-classe :

Certifiés, CPE, agrégés :
Avis IPR et chef d'établissement : avril
Certifiés, CPE : CAPA : juin
Agrégés : CAPA puis CAPN : mai puis juin
DCIO (Copsy) : CAPA : janvier

Congés formation :

Demandes : février-mars,
CAPA : avril

Temps partiel :

Demandes : décembre-janvier
CPA :
Demandes : décembre-janvier

Postes adaptés :

Demandes : octobre-novembre
CAPA : mars

Accès au corps (certifiés, agrégés) :

Inscription sur la liste d'aptitude :
décembre-janvier
CAPA puis CAPN (liste d'aptitude) :
mars
CAPA puis CAPN (titularisation) :
juillet puis octobre

EN BREF

Heures Supplémentaires

Le ministère a multiplié les heures supplémentaires, défiscalisées dans le but que de nombreux collègues les acceptent. Cette politique incite certains chefs d'établissements à multiplier les pressions sur les collègues pour qu'ils en acceptent le plus possible.

C'est inadmissible. Nos statuts sont clairs. Rappelons à chacun, y compris à l'administration, **qu'on ne peut en aucun cas imposer plus d'une heure supplémentaire à un collègue et organisons l'action collective contre l'imposition des heures supplémentaires et pour les créations de postes.**

Postes à complément de service

Du fait des suppressions massives de postes, l'administration multiple les postes à compléments de service. **Le Snes dénonce et combat à tous les niveaux cette dégradation des conditions d'affectation et d'exercice de notre métier**, qui touche de plus en plus de collègues. Il est déjà intervenu à de multiples reprises, en particulier pour défendre des collègues affectés sur des postes avec des compléments de service sur des communes éloignées ou sur 3 (ou même 4) établissements, ainsi que des collègues qui ont engagé un recours en tribunal administratif.

Même si nos interventions ont permis de limiter l'ampleur des dégâts causés par cette gestion « à l'heure près », nous devons poursuivre et amplifier notre action contre la multiplication des compléments de service. Le Snes continuera à agir pour défendre individuellement et collectivement les collègues.

Le complément de service peut être modifié par l'administration l'année suivante.

Il est attribué au dernier arrivé dans l'établissement sauf dans certains cas : volontariat, mesures de carte scolaire, cas médicaux... ; contactez le Snes en cas de problème.

Décharge pour service sur plusieurs établissements

Le décret de Robien étant abrogé suite à nos actions, ce sont les dispositions du **décret de 50** qui nous régissent. En cas de service sur 2 établissements de communes non limitrophes, 1 HSA ou 1 heure de décharge horaire peuvent être attribuées sur décision rectorale. En cas de service sur 3 établissements, cette heure est de droit. Pensez à les réclamer auprès de votre chef d'établissement.

Première chaire

Le décret De Robien a été annulé à la rentrée 2007 et l'**heure de chaire rétablie** : diminution d'une heure si vous effectuez 6h. ou plus en 1^{ère}.Tle, STS, classes préparatoires (classes non parallèles ; les TP, TD, modules, doubléments ne sont comptabilisés qu'une fois par classe). Vérifiez si votre service vous permet d'y avoir droit et si elle vous sera effectivement comptée et payée.

Frais de déplacement entre plusieurs établissements

Si vous exercez à l'année et à temps complet sur plusieurs établissements dont l'un est situé hors de votre résidence privée et de votre résidence administrative, vous pouvez demander des frais de déplacement entre les établissements d'exercice. Les formulaires doivent être remplis tous les mois par le chef d'établissement et envoyés au rectorat. Cette indemnité concerne les titulaires de poste et les TZR affectés à l'année ne percevant pas les ISSR.

Déplacements domicile-travail

Si vous utilisez des transports en commun, vous pouvez vous faire indemniser une partie des déplacements entre votre domicile et votre établissement, à hauteur de 50 % du prix de l'abonnement (avec un plafond mensuel). Attention : le remboursement concerne les abonnements annuels. Les abonnements mensuels ne sont pris en charge que s'il n'existe pas d'abonnement annuel pour votre trajet. Les imprimés de demande sont à retirer au secrétariat de votre établissement et à remettre courant septembre avec la photocopie de votre abonnement (Décret 2006-1663 du 22/12/06).

ISSR

Elle est dûe aux TZR pour tout remplacement (REP) de courte ou longue durée. Il s'agit d'un taux journalier calculé d'après la distance entre l'établissement de rattachement et celui du remplacement. En cas d'affectation en poste à l'année, elle n'est payée que si l'arrêté est daté du lendemain de la rentrée des élèves. Veillez à ce que le secrétariat de votre établissement de rattachement fasse bien un « état mensuel » et l'envoie chaque mois au rectorat. Voir la rubrique TZR sur les sites académique et national du Snes pour plus de précisions.

Supplément familial

Si vous êtes parents d'un ou de plusieurs enfants à charge, faites valoir vos droits au supplément familial de traitement. Il est de droit, **sur demande**, et ne peut être perçu que par un seul parent. Les AED et les non titulaires (à l'exception des vacataires) y ont droit. Montant : 3% du traitement brut pour le 2^{ème} enfant (plancher de 72,24 € par mois), 8% pour 3 enfants (on a donc intérêt à choisir la personne la mieux rémunérée dans le couple), et ... 2.29 € pour un enfant ! Le versement est rétroactif.

Pièces à fournir : copie du livret de famille, attestation de l'employeur du conjoint précisant qu'il ne perçoit pas de SFT ou attestation du conjoint précisant qu'il ne travaille pas ou qu'il exerce une profession libérale, choix du bénéficiaire du SFT si les 2 conjoints sont agents publics (pour le reversement du SFT à l'ex-conjoint, dossier à demander au rectorat).

Prêt à taux zéro

À partir du 25 septembre 2009, les enseignants pourront bénéficier d'un **prêt à taux zéro**. Ce prêt concerne ceux qui s'installent à l'occasion d'une première affectation ou qui déménagent dans un autre département dans le cadre d'une mobilité professionnelle. Les bénéficiaires de cette mesure disposeront d'un financement complémentaire sur 10 ans, sans intérêts bancaires, allant jusqu'à une valeur de 30000 € pour le premier achat d'une résidence principale, de 15000 € s'ils étaient précédemment propriétaires de leur résidence principale et qu'ils en changent à l'occasion de leur mobilité : consulter le site du ministère.

Reclassement

Les services de MA, contractuels et vacataires, MISE, AED peuvent donner droit à reclassement. Dossier à remplir avant le 1^{er} octobre.

Dossier de retraite

Déposez de toute urgence votre dossier de retraite pour l'année prochaine si vous envisagez de faire valoir vos droits (délai de 10 mois entre le dépôt du dossier et la date de départ).

Validation des services auxiliaires

Pour les nouveaux titulaires, il faut déposer la demande de validation dans les 2 ans qui suivent la date de titularisation. Cette validation est importante pour la durée de services au moment du départ en retraite, et son coût est plus faible au début de la carrière. Aucune dérogation n'est admise au delà des 2 années. Faites cette demande dès votre titularisation.